



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service eau et biodiversité**

Dossier suivi par  
M Christian SERAIS  
Chargé de missions  
02 33 32 52 08  
ddt-seb@orne.gouv.fr

Alençon, le **29 JUIL. 2022**

Monsieur le Maire,

Par courrier du 28 juillet 2022, vous sollicitez une dérogation aux dispositions de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2022 adoptant des mesures de restrictions temporaire des usages de l'eau.

Vous demandez ainsi la possibilité d'arroser les jardinières et parterres de fleurs de votre commune à partir d'une réserve d'eau déconnectée sans impact sur le réseau d'eau potable.

La situation actuelle de sécheresse marquée a conduit au placement du bassin Egrenne-Varenne en situation de crise sécheresse. La gestion quantitative économe de l'eau est l'affaire de tous, particuliers, entreprises et collectivités. Ces dernières ont par ailleurs un devoir d'exemplarité s'agissant de la préservation de la ressource en eau.

Suite à votre demande de dérogation, au vu des éléments exposés, celle-ci vous est accordée sous conditions de respect des mesures suivantes :

- l'eau utilisée proviendra de la réserve déconnectée ;
- les parterres et jardinières de fleurs arrosées seront limitées à celles situées sur les principaux axes de passage de la commune ;
- l'arrosage sera réalisé de manière économe, en excluant tous dispositifs non localisés (aspersion) ou automatiques (programmateur), entre 20h et 8h ;
- un cahier d'enregistrement des fréquences d'arrosage et des volumes utilisés sera mis en place et tenu à disposition des services de contrôle ;
- la communication sur la situation de crise sécheresse dans la zone d'alerte sera renforcée dans la commune, en particulier à proximité des secteurs arrosés, avec la mention suivante : « Dérogation exceptionnelle précaire accordée par Monsieur le Préfet à la commune de Domfront-en-Poiraie – Usage public et réserve déconnectée ».

Monsieur le Maire de Domfront-en-Poiraie  
Hôtel de ville  
Place de la Roirie – BP 59  
61700 DOMFRONT-EN-POIRAIE

Monsieur le Préfet de l'Orne – 39, rue Saint-Blaise – CS 50529 – 61 018 ALENÇON CEDEX



Cette dérogation pourra être abrogée à tout moment en cas d'aggravation de la situation ou de non respect des conditions requises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Sébastien JALLET